



**HAL**  
open science

## L'impact du défaut de qualité sur l'économie de la culture au Cameroun.

Eric Rordigue Fabrice Loembet

► **To cite this version:**

Eric Rordigue Fabrice Loembet. L'impact du défaut de qualité sur l'économie de la culture au Cameroun.. 2018. halshs-01885599

**HAL Id: halshs-01885599**

**<https://shs.hal.science/halshs-01885599>**

Preprint submitted on 2 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**TITRE DE L'ARTICLE**

L'impact du défaut de qualité sur l'économie de la culture au Cameroun.

**Eric Rodrigue Fabrice Loembet**

Doctorant en Sciences de Gestion

Laboratoire en Management, LAREQUOI

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines / Université Paris-Saclay

Laboratoire CERAME - ESSEC - Université de Douala - Cameroun

Téléphone : +336.99.68.54.02 - France / Email : eric.loembet@uvsq.fr

**Résumé.**

Ce papier est consacré à la compréhension des principes de mesurabilité et l'analyse des normes d'évaluation sur les retombées de l'économie de la culture au Cameroun : de l'employabilité des artistes à l'exploitation des lieux culturels. L'étude met en évidence les faiblesses de l'administration de l'Etat dans le suivi, le contrôle et l'évaluation du secteur de l'économie de la culture plongés dans l'informel. La force de l'économie de la culture camerounaise réside dans l'informelle qui engendre des revenus conséquents et considérables en millions de franc CFA dans l'économie nationale. L'analyse des retombées économique du secteur de la culture mérite un regard particulier de la part des acteurs du développement. Elles doivent être analysables et évaluables avec des instruments ou les outils nécessaires. Quels outils nécessaires ? quels mécanismes possibles ? quelles stratégies à définir dans l'applicabilité des normes et des règles conçues par l'administration de l'Etat ? Quel regard porte l'administration sur les questions d'employabilité des artistes et associés ?

**Mots clés :**

Cameroun, mécanismes, développement culturel, économie de la culture, employabilité.

## **Introduction**

L'apport de la culture dans l'économie d'un pays repose sur la création des emplois, le développement humain et la création des richesses comme valeur ajoutée. Le champ de la culture étant le nouveau gisement (Greffé & Simonnet, 2010 :75-79) de l'économie culturelle, il représente pour l'entreprise culturelle le lieu de la « créativité qui est habituellement assimilée au génie du créateur qui, dans sa tour d'ivoire, à travers la fulgurance de l'inspiration, écrit, compose, dessine, peint, sculpte ... » selon Christian Barrère (2006 :193), afin de proposer une œuvre unique et spécifique. La culture est un tout, une valeur, une identité, un champ pour construire un environnement qu'il soit économique, social, politique, traditionnel ou culturel. Un environnement dont le modèle économique sera greffé sur des valeurs englobant les savoirs, les connaissances et les principes pour son développement.

Le modèle à construire doit obéir à des exigences de la création des valeurs, susceptible de répondre à des normes pour le développement d'un territoire (Canova, 2014). En puisant dans le nouveau gisement qui est la culture, le territoire à travers les acteurs de la création propose un nouveau visage de l'innovation et du développement culturel. D'où, la création des emplois, le développement humain et la création des richesses ne peut résulter que d'une organisation structurée répondant aux attentes. C'est ainsi dire, la création des richesses est le fondement de toute entreprise qui doit produire des biens et des services.

L'environnement culturel, économique et social du Cameroun a des atouts pour favoriser le développement du secteur de la culture. Au regard de sa diversité culturelle et de son multiculturalisme (Le Coadic, 2005 :25 ; Garnier, 2014 :265) perceptibles, il serait le moteur du développement de l'économie culturelle dans la sous-région d'Afrique centrale. Sachant que l'économie de la culture passe par la diversité linguistique et le multiculturalisme pour s'affirmer, la finalité serait d'approprier les valeurs « dites » traditionnelles.

L'analyse des retombées d'une économie, quel que soit le secteur, doit être déterminante pour évaluer la microsphère de sa faisabilité. Une démarche à pouvoir aider les créateurs à positionner leurs créations artistiques sur le marché national. Cette approche doit respecter les normes établies, les valeurs traditionnelles et la réglementation administrative. La prise en compte des normes et l'acceptation de la réglementation dans les entreprises et les organisations culturelles (EOCs) au Cameroun doit faciliter le développement de la culture. Les EOCs face à ces exigences vont se conformer à la réalité, et profiter des avantages qu'offrent le législateur pour le développement économique du pays.

Génératrices des emplois et des richesses, les EOCs sont des instruments du développement de l'économie de la culture. En normalisant le secteur de la culture, le législateur favorise le développement et la croissance économique d'une nation. Il protège ainsi des emplois, la création des richesses et suscite de la compétitivité pour les EOCs.

Construire les EOCs qui répondent aux attentes du marché, les acteurs de la créativité gagneront en performance et en compétitivité (Mendez del Villar, Alvez & Sadio Keita, 2006 :23-29 ; Porter, 1990 :75). La construction d'un territoire économiquement stable par le respect des lois suscite l'assainissement des politiques de gestion, la redéfinition des modèles de management, le choix des acteurs de terrain dans l'attention à accorder aux principes du développement durable (Vlassis, 2012 :1-5 ; Saez, 2008 :1-2) de la culture.

Mesurer les retombées d'une économie sur un territoire permet de déterminer les avantages en termes de création d'emplois et de création de richesses. Les mécanismes mises en place doivent apporter des solutions. Ils doivent proposer des approches de résolutions en cas d'échec. A cet effet, le respect des normes établies devient une exigence pour les acteurs des EOCs. « La loi est une règle objective dont l'objet est d'assujettir le comportement des humains en société et à vocation universelle sur la base d'un territoire, assortie de sanctions » (Pesqueux, 2007 :1).

La problématique de ce papier tourne autour de deux exigences. Premièrement, la vérification des mesures mises en place par les décideurs politiques pour favoriser le développement de l'économie culturelle : mécanismes de contrôle sur l'employabilité des artistes et associés, suivi et contrôle des lieux de productions culturelles. Deuxièmement, l'analyse des normes évaluatives (si existantes) proposées pour faciliter les acteurs culturels à contribuer au développement de l'économie de la culture (création des emplois et de la richesse) : instruments juridiques et outils d'évaluation stratégiques.

Pour se faire, nous allons présenter en premier lieu notre terrain d'étude qui est le Cameroun : spécificités politiques et socioéconomiques ; En second lieu, la vérification des mesures d'accompagnements qui favorisent le décollage de l'économie de la culture ; Tertio, l'analyse des instruments et des mécanismes d'évaluations existant pour le développement culturel, et pour terminer, la conclusion de cet article fera des propositions et définira les perspectives possibles pour le prolongement du débat de la recherche.

## **1. Le Cameroun, pays d'Afrique centrale : spécificités politiques et socioéconomiques.**

Situé au centre de l'Afrique, le Cameroun est un pays au carrefour de plusieurs cultures (culture locale multiforme et diverses, cultures étrangères) (Kombou & Feudjo, 2007 :45) avec une diversité culturelle particulière et spécifique. Il est le pays le plus peuplé de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et également celui où la densité de population est la plus élevée, avec environ 41 habitants par km<sup>2</sup>. C'est un pays très diversifié ; du nord au sud, de l'ouest à l'est en passant par le centre.

Il se trouve au carrefour de 286 groupes ethniques et de 279 langues vivantes, de deux langues officielles, l'anglais et le français, sans parler des langues communautaires, le camfranglais (Nganang, 2004 :5). La cohabitation entre traditions, cultures et communautés prouve à quel point, ils peuvent se solidariser et construire une société unie. Au travers de chaque groupe ethnique, le pays constitue en soi toute une diversité culturelle, portant des valeurs et toute une historicité différente.

### **1.1. Spécificités culturelles.**

La société camerounaise traditionnelle est bâtie sur des valeurs, des identités, sur des interrelations censées susciter de la création de richesses et, capitaliser les composantes de rentabilité économique. Il est encore appelé « l'Afrique en miniature » (Tchawa, 2012 :319). Le pays partage ses frontières avec six Etats à savoir, le Nigéria à l'Ouest, le Tchad au Nord, la République Centrafricaine à l'Est, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale au Sud. Il s'étend sur une superficie de 475.650 km<sup>2</sup> dont 466.500 km<sup>2</sup> de surface continentale (Anonyme). Un terrain favorable pour mener des recherches du fait qu'il abrite une diversité culturelle particulière, qui pourrait profiter au développement de son économie : « un écosystème constitué d'un environnement maritime (qui s'étend sur le littoral), forestier, montagnard et sahélien. Un passé historique fondé sur un triple héritage allemand, Français et Anglais » (Champaud, 1993, 62)

Une pluralité d'ethnies d'environ ou plus de 230 communautés ethniques répertoriés (pratiquement autant de langues nationales) réparties en six grands groupes : les Soudanais, les Hamites et les Sémites vivant essentiellement dans les régions de l'Adamaoua, du nord et de l'Extrême-Nord et qui sont généralement animistes, chrétiens ou islamisés ; les Bantous, les semi Bantous et Apparentés et les Pygmées dans le reste du pays et qui sont souvent animistes ou christianisés. Un multilinguisme actif dont les langues régionales et deux langues officielles à savoir : l'anglais et le français servant de trait d'union entre ces ethnies. Un système éducatif et judiciaire reconnaissant une dualité des langues (Anglais et Français), ainsi qu'une cohabitation sans distinction d'une multitude de cultures et traditions. Économiquement stable, le climat actuel

des affaires favorise le développement des entreprises et, encourage le secteur informel à trouver sa place dans la grande sphère économique.

Face à la pluralité des cultures, des traditions, des communautés, des mœurs, des coutumes qui constituent la société camerounaise, la logique voudrait que toutes les cultures se mettent ensemble pour échanger et dialoguer, sans nier les valeurs les uns des autres. La particularité qui devrait régir la société camerounaise, c'est l'appropriation des richesses qu'elle porte dans la valorisation du patrimoine commun : la culture.

### **1.2. Spécificités socioéconomiques : création des emplois et des richesses pour les EOCs.**

La volonté de participer à la création de richesses et au développement humain devrait passer par une formulation des valeurs et des normes. Normes qui constituent pour une entreprise ou une organisation, le fondement organisationnel et structurel de développement dont la finalité réside dans la création des biens et des services. La valorisation de l'imagination entrepreneuriale des EOCs au Cameroun devrait jouer le rôle de la structuration et du développement. Elle doit susciter de l'ingéniosité dans la créativité artistique, proposer des nouveaux outils de gestion et s'imposer dans le développement économique global via l'économie de la culture.

En s'insérant dans l'univers de capitalisation des économies, de développement durable et humain, de création de richesses, les EOCs devraient se positionner comme des moteurs de l'économie de la culture. Moteur au sens de la productibilité des biens et des services culturels, qui participent à la diffusion des valeurs identitaires au travers des créations artistiques. Elles doivent s'inscrire dans une démarche de rentabilité économique et de création des valeurs ajoutées.

Les EOCs sont au cœur de la croissance de l'économie nationale, par l'association de l'économie de la culture et de l'industrialisation de la culture. Certes, la question de l'industrialisation de la culture dans les pays du sud, reste encore une utopie ou, à construire selon les normes de commercialisation internationale (Anonyme). « Il est urgent que les industries culturelles africaines jouent le rôle de socle stratégique de l'émergence de l'Afrique »<sup>1</sup> en devenant un levier économique à part entière, pourvoyeur d'emplois et générateur d'une croissance durable. Ce volet d'industrialisation reste encore dans les oubliettes ou placé au rebut, en attendant les programmes d'aides internationales. L'aspect industrialisation dans les pays du sud dans le secteur

---

<sup>1</sup> Jean Didier Boukongou (2015), Les industries culturelles, socle de l'émergence de l'Afrique. Repéré sur : <http://www.africadiligence.fr/les-industries-culturelles-socle-de-lemergence-de-lafrique/>

de la culture, reste encore à définir. « L'industrialisation se présente comme une nécessité pour mettre en place une économie indépendante qui ne se conçoit que dans un cadre planifié » (Maharoux, 1992 :71).

### **1.2.1. Cabarets et studios d'enregistrements : fonctionnement et employabilité.**

#### **a) Les cabarets.**

Le cabaret est le plus gros employeur d'artistes musiciens et techniciens au Cameroun. Huit musiciens sur dix (8/10) travaillent de nuit dans les cabarets, du lundi au dimanche. Selon le dictionnaire (Larousse, 2009), la notion de cabaret revêt plusieurs acceptions : « Boutique où l'on vend en détail du vin et des boissons spiritueuses et où l'on vend aussi à manger ; Lieu de réunion d'hommes de lettres ou d'artistes qui se tenaient dans tel ou tel débit de vins ; Établissement où l'on se réunit pour entendre des chansons satiriques ou politiques », en somme, un lieu où l'on se retrouve pour boire et écouter de la musique.

De Douala à Yaoundé en passant par Bafoussam, Buéa, Kongsamba et autres localités, les rythmes et musiques du terroir enchantent les populations. Ils font danser toutes les générations. Un seul lieu, un seul endroit, les cabarets qui font la joie des populations. C'est au cabaret que l'on fait ses premiers pas en musique (pour certains), la première école pour ceux qui débudent la musique. Le lieu par excellence qui va t'ouvrir les portes de la vie professionnelle. « La plus grande école des musiciens reste le cabaret. C'est là qu'on rencontre le grand frère qui se chargera de l'initiation et c'est aussi là qu'au fil des ans, on améliore sa technique en se produisant régulièrement et en côtoyant les plus doués » (Mefe, 2004 :15).

Ce qui attire du monde dans les cabarets, c'est l'aspect musique et sa contenance lyrique. Les paroles, les spectacles, les looks et les prestations tournent en général autour du bassin. Tout est fait pour que le centre d'intérêt reste en dessous de la ceinture (Anonyme). Le public est toujours au rendez-vous des bonnes sonorités et prêt à consommer sans modération les liqueurs de tous genres.

Les cabarets au Cameroun, c'est une grosse industrie des productions *lives* et de la vente des boissons. On décompte uniquement pour la ville de Douala et la ville Yaoundé, plus de 1.000 cabarets enregistrés légalement auprès de la chambre de commerce, avec des titres des patentes (INS, 2005). Un avantage et un profit pour l'Etat dans la collecte des taxes, et de la débrouille pour les artistes parce qu'ils travaillent sans une protection de sécurité sociale. Ils ne sont pas déclarés pour la plupart, et ne sont inscrits dans les registres de la Caisse Nationale des Prévoyances



Sociales (CNPS). Il se pose alors la difficulté de justifier le niveau des emplois pour les artistes. Il n'existe aucun mécanisme, aucun texte juridique pour assurer le contrôle d'embauches des artistes et des techniciens qui exercent dans les cabarets. Ce vide juridique favorise un laxisme démesuré auprès des promoteurs des cabarets. Cela occasionne le travail non déclaré.

« Tant que les lieux respectent les normes de l'Etat, précisément le paiement des impôts, les taxes et les patentes, le reste revient au patron d'assurer le travail » (Entretien, Yaoundé, 2016). S'il y a un contrôle de la part de l'administration de l'Etat dans les cabarets, cela se porterait certainement sur les questions de conformité avec les normes commerciales. De l'existence des cabarets et sur la multitude des artistes qui se produisent, il y a une circulation des flux. Les consommateurs d'alcool et de la bonne musique paient pour assister à un spectacle et pour se rafraîchir. Cette opération produit la circulation des flux entre consommateurs, promoteurs des cabarets et les artistes. Les artistes, les techniciens de sons et lumières perçoivent un revenu soit à la fin de la prestation pour ceux qui viennent pour un soir, ou à la fin du mois pour ceux qui ont signés un contrat de travail :

*« (...) ce qui n'est pas le cas pour tous les musiciens de cabaret, qui estiment ne pas être rémunérés à leur juste valeur. "C'est nous qui faisons entrer de l'argent dans les caisses des cabarets. Mais nous sommes mal payés en retour", s'insurge un chanteur de cabaret qui a requis l'anonymat. A ce sujet, même dans les cabarets huppés de Yaoundé, les musiciens n'ont pas de contrat de travail écrit. Et de manière générale, le salaire dépend de la notoriété de la maison qui les emploie. Le montant le plus bas est, par exemple, de 1.000 Fcfa la soirée, et peut augmenter jusqu'à 10.000 Fcfa. Une somme qui peut être payée tous les jours, par semaine ou quelque rares fois par mois. Cependant, au "Bois d'Ebène" que l'on présente comme l'un des cabarets les plus prestigieux de la ville de Yaoundé, le dernier des musiciens gagne, selon nos informations, 5000 Fcfa par jour de prestation. Soit exactement 100.000 Fcfa pour 20 jours de travail par mois »<sup>2</sup>.*

Comme signalé en amont, les cabarets sont de véritables laboratoires d'expérimentation pour les artistes. On y essaie les versions originales avant de mettre les chansons sur le marché (Anonyme). Mais attention, tous les artistes, les musiciens et les techniciens n'ont pas la même carrure dans les cabarets. Il y a ceux qui paient leur passage pour se faire connaître, soit le gestionnaire du lieu déduit un pourcentage sur la vente du disque de l'artiste en quête de visibilité. « Il faut cependant souligner que, dans certains cabarets, le salaire n'est pas toujours payé à temps. Les mois s'étendent parfois indéfiniment. D'où les plaintes d'arriérés enregistrées ici et là. Conséquence :

---

<sup>2</sup> Cathy Yogo, 2007. *Cabarets : Les notes grises des musiciens. Professionnels et promoteurs ne s'entendent pas toujours sur le montant des rémunérations*. Repéré sur : [http://www.camerfeeling.fr/fo/news/breve.php?val=402\\_](http://www.camerfeeling.fr/fo/news/breve.php?val=402_)

les musiciens changent régulièrement d'employeur, à la recherche d'une meilleure rémunération »<sup>3</sup>.

*Images 1 : Prestations des artistes et des musiciens dans différents cabarets.*



*©Le Picasso Cabaret, par hermano.*

### **b) Les studios d'enregistrements.**

Le pays compte plus d'une centaine de studios d'enregistrements de musiques de tous genres. Du studio professionnel qui respectent les normes liées à l'enregistrement, aux studios semi-professionnels disséminés dans les quartiers dans les villes. L'industrie du son apporte une plus-value à l'économie de la culture. Une économie qui crée des emplois et qui participe au développement de l'humain. A l'image des cabarets, les studios professionnels ont les mêmes caractéristiques de fonctionnement du point de vue rémunération. La plupart des salariés sont payés à la tâche ou en fonction du travail réalisé, c'est-à-dire, zéro cotisation sociale et zéro assurance retraite. La plupart des studios d'enregistrements se trouve à Douala, capitale économique du Cameroun.

« Combien de studios d'enregistrement compte la ville de Douala ? Bien malin qui donnerait une réponse à cette énigme, au regard de la très forte prolifération de ces maisons dans la capitale économique. Au jour d'aujourd'hui, hormis les maisons connues comme le studio Makassi en plein cœur d'Akwa, ou le très équipé Africatone logé au quartier Bali et appartenant à David Mengue Ela, c'est sensiblement chaque quartier qui abrite un studio d'enregistrement musical. Pour la qualité, revenez plus tard ! Ceci s'explique par la déferlante de l'outil informatique et de ses accessoires dans notre société. Pour certains, il suffirait d'avoir un ordinateur et deux hauts parleurs pour prétendre enregistrer des albums »<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Cathy Yogo, 2007 (idem).

<sup>4</sup> Dippah Kayessé, Cameroun : Musique - A quel studio d'enregistrement se vouer ? 1 février 2007, repéré sur : <http://fr.allafrica.com/stories/200702010572.html>

*Images<sup>5</sup>2 : Studios d'enregistrements à Douala et Yaoundé.*



L'important à retenir dans la création des studios d'enregistrement dans le pays, c'est cette multiplication des studios qui pullulent dans les quartiers, parfois ne répondant pas aux normes. Par manque d'une législation régulant ce secteur, tout individu peut monter un studio d'enregistrement et devenir ingénieur ou technicien de son. « Je peux passer trois mois sans rien avoir à enregistrer. Les choses ne se passent plus comme c'était le cas avant. Depuis quelques années, les studios pullulent. Ce qui a considérablement réduit le travail et les investissements pour l'enregistrement d'un album de qualité. Les gens qui font du mauvais travail, eux en revanche ont du blé à moudre car, ils prennent tout et n'importe quoi et font les plus bas prix du marché » (Entretien, Yaoundé, 2016).

Quand on parle de l'enregistrement d'un album, on fait allusion à la programmation musicale, aux arrangements et la prise de son pour un travail de qualité et de professionnel (Anonyme). Du point de vue des tarifs de réalisation des projets d'album, « il y a une dizaine d'années, l'enregistrement d'un album demandait environ un million de francs CFA et plus. Les prix sont nettement revus à la baisse » (Entretien, Yaoundé, 2016). Avec la présence de tout et n'importe quoi dans les quartiers de la ville, les prix de réalisation d'un album vacillent entre 300.000Fca et 600.000Fca (Anonyme). Parmi les références en matière de professionnalisme dans l'enregistrement d'album, c'est le studio ultra moderne de la Fondation Muna<sup>6</sup> dans la ville de Yaoundé. Les prix sont négociables à la limite du possible. Le travail qui se fait ressort du professionnalisme à la différence des réalisations dans les quartiers.

En somme, les studios d'enregistrement au Cameroun apportent une valeur ajoutée dans l'économie de la culture, qui elle contribue à l'économie nationale. Étant donné qu'ils participent à

<sup>5</sup>[https://www.google.fr/search?q=studios+d%27enregistrement+douala&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=0ahUKEwjW-c-Q5\\_XbAhVqAcAKHb7qAwoQ\\_AUICigB&biw=1366&bih=651](https://www.google.fr/search?q=studios+d%27enregistrement+douala&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=0ahUKEwjW-c-Q5_XbAhVqAcAKHb7qAwoQ_AUICigB&biw=1366&bih=651)

<sup>6</sup> Dorine Ekwè, Musique : L'enregistrement à portée de mains. Jeudi 20 novembre 2008, repéré sur : <http://culturecam.blogspot.com/2008/11/musique-lenregistrement-porte-de-mains.html>

la création des emplois, au développement de l'humain et à la création des richesses, tous les acteurs à savoir, l'Etat, les artistes, les techniciens et les ingénieurs de son s'y retrouvent.

### **1.2.2. Salles de spectacles et espaces culturels.**

En sus des cabarets et des studios d'enregistrement de musique, il existe également des lieux de production et de diffusion des créations artistiques et musicales. Des lieux qui soutiennent le développement de carrières des artistes. Ils assurent également la vente des créations artistiques. A Douala comme à Yaoundé, on y trouve des espaces privés, étatiques et institutionnels pour la promotion des arts et de la culture. L'existence de ces espaces privés valent l'autorisation de l'administration, en payant des taxes et patentes dans le respect de l'art.

L'acquittement des droits relatifs à la demande de l'administration est le seul moyen de pouvoir exister et de réaliser les activités. La gestion des lieux revient aux promoteurs qui n'ont des comptes à rendre à personne. Certains lieux mettent à la disposition des artistes, les sites pour les répétitions et la production des spectacles, parfois gracieusement ou moyennant une somme forfaitaire. A l'exemple du studio de répétitions chez KIKI ELAME à Bali (Douala), qui met à la disposition des artistes un matériel nécessaire pour la création dans un cadre agréable.

La création de lieux culturels privés qui mettent leurs espaces à la disposition des artistes (Mefe, 2004 :16) apportent une aide inestimable aux créateurs, dans un pays où l'Etat est carrément absent. C'est le cas du Centre d'art contemporain Africréa sis au quartier Bastos de Yaoundé, du Centre culturel Le Petit Tam-Tam de Nlongkak et à Douala, du Centre de jeunesse et d'animation d'Akwa pour ne citer que ceux-là.

Exception faite du Petit TamTam qui peut mettre à disposition un équipement son et lumière, les autres lieux ne disposent en fait que d'une scène et de quelques néons pour le travail en nocturne (Mefe, 2004 :17). Du coté institutionnel, il y a les Instituts Français (Douala – Yaoundé), l'institut Goethe (Yaoundé) et le centre culturel espagnol (Yaoundé).

#### **a. Le Centre culturel espagnol<sup>7</sup>.**

Le centre culturel espagnol (Cce) est situé dans l'enceinte de l'Ambassade d'Espagne au quartier Bastos de Yaoundé. Créé en 1990 dans le but de diffuser la culture espagnole et de former des jeunes à cette langue. Les différents aspects de ladite culture sont exposés sous forme d'ateliers lors d'une semaine culturelle organisée chaque année et à laquelle participent les nombreux clubs

---

<sup>7</sup> Centres culturels, lieux de rencontre et d'échange. Publié le 04.11.2008 à 00h00 par Ghislain Ayina. Repéré sur : <https://www.journalducameroun.com/centres-culturels-lieux-de-rencontre-et-dechange/>

d'espagnol répartis dans les lycées, collèges et établissements universitaires. Les activités tournent autour de la poésie, la musique, la danse, le théâtre, l'histoire.

### **b. L'institut Goethe<sup>8</sup>.**

L'institut est implanté au quartier Bastos de Yaoundé. Il est le plus grand en Afrique subsaharienne en termes de formation linguistique. Il s'investit depuis 45 ans dans la professionnalisation d'artistes camerounais. Il forme des artistes qui devront, à leur tour, former d'autres. Il se veut un espace de rencontre entre les cultures camerounaise et allemande dans le but de susciter un intérêt pour leur histoire commune en remettant ladite histoire à sa place. Plusieurs ateliers sont ainsi constitués dans les domaines du chant, de la musique orale, du cinéma et de la chorale.

### **c. Les Instituts Français du Cameroun<sup>9</sup>.**

Le Cameroun compte deux Instituts Français, à Douala et à Yaoundé. Ce sont des lieux de diffusion de la culture française et francophone, et de promotion de la culture camerounaise. Ils sont dotés de bibliothèques, de salles de presse, de spectacles, de conférences et d'expositions. Ces deux IFC sont des services de l'Etat français rattachés au Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, placés sous la tutelle du service culturel, et bénéficient de l'autonomie financière. Lieux de rencontres et d'échanges culturels, de création et de coopération, ils contribuent ainsi à la découverte, à la valorisation et à la promotion des talents locaux.

En somme, les lieux de la diffusion et de la production artistique institutionnels respectent les normes des Etats où ils sont rattachés. Pour les espaces privés, les normes dépendent des promoteurs en sus d'être en règle avec l'administration financière de l'Etat concernant les impôts. La gestion des ressources humaines, financières et matérielles reste sous l'autorité du promoteur. Les salles de spectacles et les espaces culturels jouent un rôle capital dans la création et la diffusion des arts, tout en apportant une plus-value dans l'économie de la culture. Les artistes sont rémunérés en termes de cachets pour leurs prestations quel que soit le modèle de collaboration. Les lieux culturels institutionnels ne dérogent pas à la règle des contrats ou des conventions.

## **2. Approche méthodologique.**

Plusieurs sources de données ont été consultées et mises à contribution dans le cadre de cette enquête faisant partie de notre étude doctorale. Nous avons opté pour une recherche mixte,

---

<sup>8</sup> Ghislain Ayina (idem). <https://www.journalducameroun.com/centres-culturels-lieux-de-rencontre-et-dechange/>

<sup>9</sup> Présentation générale du réseau culturel français. Le 29 janvier 2016. Repéré sur : <https://cm.ambafrance.org/Reseau-culturel-francais>

l'approche quantitative (visant à recueillir des données observables et quantifiables) et l'approche qualitative (recours à des techniques de recherche qualitatives pour étudier des faits particuliers - études de cas, observation, entretiens semi-structurés ou non-structurés, etc.) (Roger & Raoul, 2010 :4-5) dans la réalisation de nos enquêtes par questionnaires auprès des artistes et des promoteurs des espaces de productions artistiques. La collecte des données nous a permis de traiter nos résultats avec efficacité. Des dizaines d'heures des entretiens auprès des acteurs culturels pour une évaluation équilibrée sur les réalités locales.

### **3. Outils de mesurabilité et normes juridictionnelles.**

Face à la mondialisation envahissante (Temkeng, 2008 :84-86 ; Rasse, 2006), les décideurs politiques et les acteurs culturels doivent s'appropriier les questions du développement culturel (D'Almeida & Alleman, 2006 :45). En sus d'un arsenal de textes juridiques régissant le secteur des arts et de la culture au Cameroun, il n'est mentionné nulle part les outils de mesurabilité ou des mécanismes d'analyses sur la gestion des emplois des artistes.

Au regard de ce qui précède sur l'économie circulaire entre les consommateurs, les promoteurs (privés et institutionnels) et les artistes, les retombées économiques dans ce secteur sont visibles et réalistes. Il se pose juste les questions de suivi et contrôle, parce que les résultats ne sont pas évaluables et mesurables en mode statistique. « La mesure des retombées économiques consiste à évaluer l'impact économique positif, neutre ou négatif issu de la présence d'un phénomène, c'est à dire la différence entre sa présence et son absence »<sup>10</sup>.

A cet effet, mesurer et évaluer les résultats d'une opération économique est une étape cruciale, car c'est à ce moment que l'on porte un jugement sur la performance attribuable (Lavoie, Plamondon, Zaoré & Pelletier, 2015 :5) au développement du secteur de la culture. Il n'existe aucun mécanisme ou aucun outil, pour mener une étude et une analyse à définir la performance des EOCs au Cameroun. Les textes juridiques et administratifs qui encadrent le secteur de la culture au Cameroun existent. Cependant, les artistes sont dans l'ignorance.

#### **3.1. Outils et mécanismes de mesurabilité des retombées de l'économie de la culture.**

*« La définition des retombées économiques peut se résumer de la façon suivante : chaque fois qu'un acteur économique réalise une dépense, il stimule l'économie. Par exemple, lorsqu'un événement culturel est organisé, plusieurs acteurs sont en jeu. D'abord, il y a les employés qui*

---

<sup>10</sup> Les Mesures d'impact, de retombées économiques. Repéré sur : <http://www.athlane.net/mesure-retombees-economiques.html>

*travaillent directement à la planification, à la programmation et à sa tenue. Ensuite, il y a toutes les autres dépenses d'exploitation, dont certaines allouées sous forme de contrats à des fournisseurs. À leur tour, les fournisseurs rémunéreront leurs employés et achèteront des matières premières. Ces achats contribuent également à stimuler l'activité d'autres entreprises (les fournisseurs des premières entreprises, etc.) et ainsi de suite. C'est l'ensemble de ces répercussions qui constitue les retombées économiques » (BCDMConseil, 2010 :6). C'est ainsi dire, l'analyse d'une approche évaluative des retombées économiques nécessite des mécanismes susceptibles de rendre pertinent les résultats.*

Quand on parle des outils et des mécanismes de mesurabilité, nous faisons allusion aux principes de gestion dans les EOCs par le résultat. Cette démarche passe par les outils classiques comme l'analyse de la performance et la fiabilité, la mesure de l'efficacité et la flexibilité, la force de la compétitivité et de la réactivité, le modèle spécifique managérial et la compétence (Chardine-Baumann, 2011 :85).

Selon Maud Tixier, « les outils dits classiques ne sont pas tous de simples outils d'observation. Ce sont aussi des outils d'analyse qui aident l'entreprise à prendre des décisions, à réorienter sa stratégie de communication, sa stratégie commerciale ou ses actions de sponsoring » (1996). Des mécanismes qui entrent dans une logique de développement tout en favorisant les outils de décisions à être évalués. Nous n'avons trouvé aucun mécanisme ni aucun outil de mesurabilité auprès de l'administration.

Le fait que la culture produise des ressources monétaires (Négrier & Vidal, 2009 :497), il est important de pouvoir mesurer les retombées et analyser les résultats des opérations des EOCs. Si les EOCs au Cameroun créent des emplois, de la richesse et participent au développement de l'humain, il y a matière à évaluer le travail qui se fait au sein d'elles.

Si la rentabilité économique engendrée par les biens culturels est un argument important pour leur développement (*Ibid*, 2009 :498), l'administration, régulateur du secteur doit pouvoir analyser et mesurer les retombées. D'où, la nécessité et l'obligation de mettre en place les outils et les mécanismes de mesurabilité qui sont la conséquence de la vérification du développement de l'économie de la culture. Il est à signaler que certains artistes, studios d'enregistrements et lieux culturels reçoivent de l'aide financière de l'Etat, d'où l'obligation de produire des résultats et d'être contrôlés.

### 3.1.1. Exemple du dynamisme de l'économie de la culture au Cameroun.

« La culture est un facteur clé de développement en raison de ses atouts qui meublent le parc touristique d'un pays. Au Cameroun, elle permet de générer des recettes notamment par le biais du tourisme (tourisme culturel et écotourisme) et de l'artisanat et contribue au développement durable » (INS, 2015 :190). Le dynamisme de l'économie de la culture camerounaise face à la création des emplois, de la création des richesses et du développement humain s'explique par sa diversité culturelle riche dans sa composition et son écosystème particulier.

Dans une enquête menée par Francisco d'Almeida, Marie-Lise Alleman et Nicolas Lesur pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2012, les enquêteurs expliquent le dynamisme d'un secteur culturel performant. Il est fait mention de l'état de santé des EOCs au Cameroun face au développement de son économie.

**Tableau 1** : Synthétique des principaux chiffres collectés.

Filières	Nombre de structures identifiées	Chiffre d'affaires cumulé (Estimation, en millions de francs CFA)	Emploi cumulé (Estimation)
Livre	98	60	2 481
Musique et arts du spectacle	211	170,4	1 000
Cinéma et production audiovisuelle	66	42,2	333
Presse et médias	74	69,9	888
Arts visuels	118	48,2	402
Artisanat d'art et commerce d'antiquités	338	155,8	1 354
<b>TOTAL</b>	<b>905</b>	<b>546,7</b>	<b>4 458</b>

Source : Profil culturel des pays du sud membres de la Francophonie – Cameroun (2012 :25).

D'après les enquêteurs, « l'enquête réalisée en 2011 auprès des professionnels de la culture a révélé le dynamisme de certaines filières, en particulier celle de la musique et de l'artisanat d'art, dont le potentiel en matière de création de revenu et d'emploi est incontestable. Au total, sur un échantillon de 905 structures identifiées (hors filière du patrimoine culturel), il ressort que l'ensemble du secteur culturel emploierait au moins 4458 personnes et générerait au moins 526,7 millions de francs CFA de chiffre d'affaires, sachant que la réalité se situe certainement bien au-delà de ces chiffres » (2012 :25), un véritable vivier pour le développement de l'économie de la culture. Signalons que la plus grande partie des chiffres énoncés dans cette enquête proviennent du secteur informel.

A la suite de ces auteurs, l'industrie culturelle camerounaise est un secteur en plein essor qui mérite une attention particulière de la part des décideurs politiques. Il est de leur devoir d'accompagner et de soutenir la création artistiques et culturelles. Les enquêteurs de cette étude déplorent que la plupart des structures identifiées fonctionnent en mode informel. La



formalisation de ce secteur aiderait les acteurs de la création et l'administration de l'Etat à mieux canaliser les efforts fournis pour l'économie de la culture.

En échappant à quelques règles et normes du formalisme, les retombées économiques chiffrées en millions de Francs FCFA pourraient se multiplier par deux ou trois. Les données sorties de cette enquête méritent un regard particulier et analytique de la part des décideurs politiques, en qualité de régulateurs, et les acteurs culturels en qualité de créateurs.

### **3.2. Normes juridictionnelles et organisationnelles.**

Le Cameroun est un pays qui fait preuve de modèle en matière des textes juridiques. Juste pour le département des arts et de la culture, c'est tout un recueil de textes de plus de 300 pages pour réguler le secteur des industries culturelles au Cameroun. Le hic, c'est la question des mesures d'applicabilité, du suivi, du contrôle et de l'évaluation qui se pose pour rendre les instruments efficaces. En mettant en place des normes pour administrer le secteur du développement culturel, l'administration doit aussi assurer le service de vérification dans l'exécution des textes.

#### **3.2.1. Décret N° 79/390 du 22 septembre 1979 portant institution de la charte culturelle.**

Dans son article premier, le décret stipule que « les activités culturelles sont libres sur toute l'étendue du Territoire National. Elles sont soumises aux dispositions de la loi n° 67/LF/19 du 12 Juin 1967 relative à la liberté d'association, sous réserve des prescriptions édictées par le présent décret » (MINCULT, 2016 :155). Sous la gouvernance du ministère des arts et de la culture, comme mentionné dans l'article 3, « les Associations Culturelles sont placées sous la tutelle du Ministre chargé de la Culture. Elles sont agréées par le Ministre chargé de l'Administration Territoriale, après avis du Ministre de tutelle. Elles doivent se soumettre à cet égard aux formalités de déclaration prévues par les textes en vigueur. Les personnes s'intéressant à une activité culturelle donnée peuvent s'y livrer à titre individuel ou se regrouper en Associations Culturelles » (*Ibid*, 2016 :156).

#### **3.2.2. Décret N°99/443/PM du 25 mars 1999 Fixant les modalités d'application de la loi N° 98/006 du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique.**

Dans son premier chapitre, en section III de l'article 69, il est mentionné « (1) L'établissement de loisirs classé désigne un cabaret, une boîte de nuit ou un bar dancing. (2) Le cabaret est un établissement ouvert la nuit seulement, où l'on danse, où l'on soupe, en assistant à des spectacles

ou à des attractions de haute tenue. Il peut aussi être un restaurant de haute qualité réputé pour son excellence gastronomique ».

L'intérêt de cette loi est de pouvoir réguler l'environnement économique du pays, secteur par secteur. Ne signifiant pas le fonctionnement en interne pour ce qui est décrit dans la loi, on considère que l'administration a laissée aux promoteurs le soin d'organiser, de structurer et de légiférer leurs organisations. Les normes construites par les autorités permettent de réguler le secteur dans sa globalité du point de vue juridique. De l'intérieur des cabarets et des studios d'enregistrements, cas d'étude de notre travail, les normes dépendent du promoteur. Le statut de ses acteurs<sup>11</sup> qui contribuent au développement des cabarets et des studios d'enregistrements n'est pas connu, sauf de la part du promoteur des lieux.

Tous sont des employés et rémunérés selon la volonté du responsable. Ils ne sont pas tous logés au même niveau de rémunérations. Les rémunérations varient d'un employé à l'autre. Pas de bulletin de salaire (le plus souvent) et pas de cotisations de sécurité sociale, outils qui devraient garantir la pérennité de l'emploi ou de la retraite. Le vide juridique en interne accorde un pouvoir inouï aux promoteurs de pouvoir légiférer à leurs guises leur environnement.

#### **4. Mesures d'accompagnements et propositions.**

« Souvent informelles et de taille modeste, les entreprises culturelles camerounaises, toutes filières confondues, restent assujetties à une importante précarité liée aux difficultés rencontrées pour rentabiliser leur activité » (Wolff, A., & Aithnard, 2014 : 433). L'administration doit mettre en œuvre les mécanismes de suivi et d'évaluation des textes qui encadrent les secteurs de la créativité artistique. Il doit veiller à l'application des lois promulguées.

La question d'employabilité des artistes doit être une préoccupation pour l'administration, du point de vue contrôle et vérification des normes de l'emploi (assurance, sécurité sociale, retraite, ...). En sus des contrôles et des vérifications des documents administratifs et fiscaux des cabarets et studios d'enregistrements, l'Etat doit porter une attention particulière à la protection sociale de ces employés. « La conséquence est que les personnes qui y travaillent ne bénéficient pas d'avantages sociaux (allocations familiales, pension de retraite, etc.) ; cela conduit ceux qui y font toute leur carrière à travailler jusqu'à un âge avancé » (Backiny-Yetna, 2009 :320).

---

<sup>11</sup> On retrouve des serveurs de bar à boisson, des serveurs en restaurant, des artistes musiciens et des techniciens.

Les artistes employés dans les cabarets et les studios d'enregistrements, ne paient pas d'impôts ni de taxes à l'Etat. Ils ne bénéficient d'aucune protection sociale et juridique, qui garantirait pour eux des allocations s'ils venaient à ne plus exercer le métier. La situation de l'artiste est celle de près de 90 % des personnes actives au Cameroun (Briod, 2011). Il faut plus de contrôleurs de gestion pour veiller au respect des lois et de veiller sur les cotisations sociales des employés. De la politique menée pour le contrôle des documents administratifs dans les cabarets et autres lieux de production artistique, l'Etat devrait faire autant pour la sécurité des emplois des artistes.

En luttant contre l'oisiveté et le chômage, les décideurs politiques doivent proposer des mécanismes de protections sociales pour les artistes dont les statuts restent flous. Les instruments de suivis, de contrôles et d'évaluations sont (quasiment) inexistantes en sus des décrets et lois fixant l'organisation ou l'administration des secteurs culturels. L'application des textes serait un atout pour l'Etat. Les acteurs culturels se conformeront aux normes et à la réglementation dans la construction d'un univers performant et efficace des industries culturelles, quand le législateur sera regardant.

Le système informel fait perdre des centaines de millions de franc CFA à l'Etat. Une organisation structurée et normée permettra à toutes les parties d'en tirer des gains. L'industrie de la culture et des arts est une machine à production des valeurs et de la richesse. En soi, l'informel n'est pas si mauvais puis que les acteurs (artistes et l'administration) trouvent leur compte. Informel parce qu'il sort des normes du marché, c'est-à-dire, pas structurée ou n'obéit à aucune réglementation internationale.

### **Conclusion.**

Le développement de l'économie culturelle est une manne pour l'économie nationale. Elle contribue à la création des emplois et de la richesse face à la diversité culturelle nationale. C'est un développement qui passe par l'institution d'un environnement juridiquement normé et organisé. Par l'application des règles, l'institution des outils de contrôle et d'évaluations, l'administration régulera avec dextérité le secteur culturel. La force de l'économie de la culture camerounaise de nos jours réside dans l'informel qui engendre des millions en termes des revenus. Sans les instruments ou les outils nécessaires, les retombées ne peuvent être analysables ni évaluables. La convocation de ces outils s'avère utiles pour mener des analyses approfondies sur les retombées économiques. Cette démarche aiderait l'administration à mieux encadrer l'économie de la culture plongée dans l'informelle.

Le secteur informel est caractérisé par le faible niveau de ses relations avec l'administration (Backiny-Yetna, 2009 :315). L'étude a démontré que ce secteur engrange des millions de franc CFA et crée des emplois. L'incertitude réside sur la pérennité de ses emplois, par manque des instruments d'encadrement dans la sauvegarde des acquis des acteurs culturels, et du côté de l'Etat, c'est une perte financière négligeable. Les approches présentées dans ce papier devraient aider les décideurs politiques camerounais. Des réflexions doivent être menées entre les acteurs culturels et les politiques pour mieux structurer et organiser ce secteur de la créativité. Au-delà des avantages que cela représenterait pour les acteurs culturels, le manque à gagner pour l'Etat est tout autant considérable. Les bénéficiaires de la réorganisation du secteur profiteront aux deux parties. L'état camerounais gagnerait dans le contrôle et l'application des textes en vigueur, dans la protection des acquis des salariés dans le secteur de la culture (Anonyme).

### Références bibliographiques.

Alleman, M-L. 2006 : « Les industries culturelles des pays africains et l'enjeu de la diversité culturelle », *Africultures* /4 (n° 69), p. 42-45. DOI 10.3917/afcul.069.0042

Backiny-Yetna, P. 2009 : Secteur informel, fiscalité et équité : l'exemple du Cameroun. *The African Statistical Journal*, Volume 9, November 2009, 315-376.

Briod, P. 2011 : les déficiences du secteur formel camerounais. Pourquoi les petits entrepreneurs s'en sortent mieux dans l'informel. *Travail de séminaire / Semestre d'hiver. Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement – Genève / www.graduateinstitute.ch*

BCDMConseil, 2010 : Retombées économiques de la culture dans la région des Laurentides en 2010. Version finale Rapport présenté au Conseil de la culture des Laurentides. Repéré sur : [http://www.culturelaurentides.com/editor\\_files/Retombeesculture\\_final.pdf](http://www.culturelaurentides.com/editor_files/Retombeesculture_final.pdf)

Canova, N. 2008, April : Du développement des territoires culturels au développement culturel des territoires : pour un métissage, œuvre de la durabilité. In *Colloque international Le développement culturel : un avenir pour les territoires ?* Nîmes, France. <halshs-00923107>

Champaud, J. 1993 : Montagnards du Cameroun : « Kirdi » et Bamiléké. *Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille, Laboratoire d'écologie humaine, Aix-en-Provence (FRA). Ecologie humaine*, XI (2) : 61-70.

Chardine-Baumann, E. 2011 : Modèles d'évaluation des performances économique, environnementale et sociale dans les chaînes logistiques. Gestion et management. *INSA de Lyon*, 2011. Français. <NNT: 2011ISAL0037>. <tel-00679706>

D'Almeida, F., Alleman, M-L., Lesur, N., & Yakim-Guebre, S. 2012 : Profil culturel des pays du Sud membres de la Francophonie. Un aperçu de trois pays de la CEMAC : Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon. *Établi pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie par Culture et Développement*. Repéré sur : [https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Profil\\_OIF\\_CEMAC\\_v.legere.pdf](https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Profil_OIF_CEMAC_v.legere.pdf)

- Garnier, B. 2014 : « Présentation. Multiculturalisme et insécurité linguistique en éducation dans l'espace méditerranéen », *Ela. Études de linguistique appliquée*. 3 (n° 175), p. 263-281.
- Greffe, X., & Simonnet, V. 2010 : Les entreprises culturelles sont-elles soutenables ?. *Revue d'économie politique*, 120(1), 57-86.
- Le Coadic, R. 2005 : Le multiculturalisme. In *Débats sur l'identité et le multiculturalisme : Actes du 11e colloque annuel du Réseau de suivi ethnologique et de prévention des conflits, 2-8 octobre 2004, Rennes*. (pp. 25-51). *Institut d'ethnologie et d'anthropologie, Académie des sciences de Russie*.
- Lavoie, S., Plamondon, D., Zaoré, R. & Pelletier, S. 2015/09 : Guide d'évaluation des retombées des activités de formation en entreprise. *LIVRABLES 3 et 4, UQAR, Campus de Lévis*.
- Mendez Del Villar, P., Alvez, L. R., & Keita, M. S. 2006 : Facteurs de performance et de compétitivité des exploitations cotonnières au Brésil, aux États-Unis et au Mali. *Cahiers Agricultures*, 15(1), 23-34.
- MINCULT. 2016 : Recueil des textes juridiques du ministère des arts et de la culture. République du Cameroun. *Les presses de l'imprimerie de la SOPECAM*, 308 pages.
- Négrier, E. & Vidal, M. 2009 : L'impact économique de la culture : réel défi et fausses pistes. *Economia della cultura*, 2009, pp.487-498. <hal-01437511>
- Porter, M. E. 1990 : The competitive advantage of nations. *Competitive Intelligence Review*, 1(1), 70-91.
- Pesqueux, Y. 2007 : Normes et principes. <hal-00510879>
- Vlassis, A. 2012 : Développement culturel. La relance du fonds pour la promotion de la culture et ses implications institutionnelles et politiques. *L'Observatoire - Les inédits en ligne*, p.1-5.
- Rasse, P. (2006). La rencontre des mondes : Diversité culturelle et communication. *Armand Colin*.
- Roger, M. A. G., & Raoul, D. K. R. 2010 : Cours d'initiation à la méthodologie de recherche. *Ecole Pratique de la Chambre de Commerce et d'Industrie*, Abidjan.
- Saez, J. P. 2008 : Développement culturel durable ?. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*, (2), 1-2.
- Tchawa, P. 2012 : « Le Cameroun : une « Afrique en miniature » ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 259 | 319-338.
- Temkeng, A. (2008). Fendler (Ute), Lüsebrink (Hans-Jürgen), Vatter (Christoph), éd., Francophonie et globalisation culturelle. Politique, médias, littérature. Frankfurt a. M.: Iko-Verlag, coll. *Studien zu den frankophonen Literaturen ausserhalb Europas*, Bd. 30, 2008, 288 p.—ISBN 978-88939-888-8. *Études littéraires africaines*, (26), 84-86.
- Wolff, A., & Aithnard, A. 2014 : La langue française dans le monde 2014. *Editions Nathan*, Paris. 576 pages.